

Rapport

Deuxième Réunion de la Coalition africaine pour la redevabilité des entreprises



Tenue à Addis-Abeba, en Éthiopie, du 18 au 20 septembre 2014

Global Rights

Décembre 2014

Table des matières

Sommaire de gestion	1
1. Qui a assisté à la Réunion ?	1
2. Quelle est la raison d'être de l'ACCA ? Vision, mission et stratégie	2
3. Quelle structure de gouvernance a été choisie ? La direction et la coordination	3
4. Qui a été élu au sein du comité directeur ?	4
5. La suite des choses pour l'ACCA ? Plan d'action.....	5
6. Coopération de l'ACCA avec le Forum régional africain sur les droits de l'homme et les entreprises.....	7
7. Événement interactif connexe sur le sujet : « Que faire quand les résultats d'un projet sont remis en cause ? »	8
Annexes	9
Annexe I : Liste des participants	9
Annexe II : Déclaration de l'ACCA	13
Annexe III : En route pour Addis-Abeba	16
Annexe IV : Déclaration de Conakry	19

Sommaire de gestion

Du 18 au 20 septembre 2014, près de 60 participants provenant de 19 pays africains représentant 45 organisations membres de la société civile ainsi que les fondateurs et les amis de la Coalition africaine pour la redevabilité des entreprises (ACCA) se sont rencontrés à Addis-Abeba, en Éthiopie pour la Deuxième Réunion de l'ACCA. La réunion, fruit d'une planification stratégique judicieuse, coïncidait avec le tout premier Forum régional africain sur les entreprises et les droits de l'homme. Elle a été une étape cruciale pour l'ACCA et a jeté les bases d'une coalition durable gérée localement.

De grands jalons ont été atteints par la Réunion qui a permis de :

- Définir la raison d'être de l'ACCA dans un énoncé de vision, de mission et de stratégie qui a fait l'unanimité parmi les participants ;
- Définir la structure de gouvernance de la Coalition ;
- Élire sept organisations membres de la société civile pour siéger au comité directeur de la Coalition afin qu'il soit représentatif du point de vue régional et linguistique ;
- S'entendre sur les contours d'un plan d'action visionnaire.

Les participants se sont dits heureux du caractère participatif de la réunion. Ils ont également apprécié le travail préparatoire réalisé par les animateurs, notamment la recherche sur les structures de gouvernance à considérer, sur l'histoire de la coalition et la cueillette et la documentation des idées des membres sur les actions à poser.

Les participants sont repartis avec l'impression de tenir les rênes du processus et d'avoir établi les fondations de la coalition. La Réunion a été convoquée par Global Rights, et rendue possible par le soutien généreux de l'organisme Australian Aid, d'un donateur anonyme, de l'American Jewish World Service, du Fonds pour les Droits Humains Mondiaux et d'Oxfam Novib. Nous remercions tout particulièrement les trois animateurs de la Réunion. L'animatrice en chef Sheila Keetharuth était secondée de Meetal Jain (Centre pour les droits humains de l'Université de Pretoria) et de Lien De Brouckere (Global Rights).

Fort d'une voix crédible et de son pouvoir de coopération relatif au continent africain, l'ACCA a offert une participation robuste au Forum africain régional sur les entreprises et les droits de l'homme. Les représentants des organisations membres de l'ACCA ont été invités à la table de discussion de neuf des douze séances du Forum et se sont exprimés sur un vaste éventail de sujets. L'ACCA a en outre diffusé une déclaration sur le Forum.

1. Qui a assisté à la Réunion ?

Les participants

Cinquante-neuf participants se sont rassemblés au cours de la Deuxième Réunion, dont les délégués suivants : deux délégués provenant des communautés touchées, neuf provenant des organismes communautaires, 34 provenant des organisations de la société civile, actives sur le plan national ou provincial, quatre délégués rattachés à d'autres coalitions et réseaux, six bailleurs de fonds, trois animateurs, et un guide pour un participant malvoyant. Près de la moitié des participants ont indiqué

que le français était leur langue d'usage, et la réunion s'est tenue avec interprétation simultanée en français et en anglais.

Les participants étaient originaires de 19 pays de l'Afrique subsaharienne, dont le Cameroun, le Tchad, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, la Guinée équatoriale, le Ghana, la Guinée, le Kenya, le Mali, Maurice, le Mozambique, le Nigeria, la République du Congo, le Rwanda, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, le Togo, l'Ouganda et le Zimbabwe.

Processus de sélection

Les participants à la Deuxième Réunion ont été choisis par l'organisateur, Global Rights. Au mois de juillet 2014, Global Rights avait fait parvenir un message électronique aux personnes figurant sur la liste de diffusion de l'ACCA et d'autres réseaux pour demander à ceux qui désiraient participer à la Deuxième Réunion de remplir un formulaire en ligne, pour faire connaître leur intérêt. Les participants ont été choisis dans un bassin de personnes répondant à certains critères, notamment : représenter des organisations avec une feuille de route éprouvée de travail sur les questions relatives à la redevabilité des entreprises ; représenter diverses régions, langues et portées d'intervention (travail communautaire ou national) ; intérêt et engagement éprouvés à l'égard de l'ACCA, et participation réussie à des ateliers régionaux antérieurs de l'ACCA ou de Global Rights.

2. Quelle est la raison d'être de l'ACCA ? Vision, mission et stratégie

En se basant sur la Déclaration de l'ACCA, qui établit les principes fondamentaux de la Coalition (voir l'Annexe II), les participants ont adopté, par consensus, la vision, la mission et la stratégie de l'ACCA. Le consensus a été atteint durant la discussion en séance plénière sur les résultats des échanges au sein de trois groupes : deux se sont penchés sur la vision et sur la mission, et un autre sur la stratégie. Les deux petits groupes chargés de définir la vision et la mission ont eu droit à une séance de travail supplémentaire pour s'entendre sur leur texte final.

Le texte suivant a été adopté :

Vision

La vision de l'ACCA est un continent où le droit des communautés au développement est satisfait, et où leur liberté quant à la pleine participation à l'exercice de ce droit est respectée. Nous envisageons une Afrique où les droits de l'homme sont promus, protégés et respectés par les entreprises et les gouvernements, et où les victimes et les communautés touchées par les violations des droits de l'homme ont accès à des recours adéquats et efficaces.

Mission

La mission de l'ACCA est de faciliter une alliance qui traverse les frontières et crée un réseau africain fort et uni d'organisations de la société civile et de communautés. La coalition vise la protection et la promotion des droits de l'homme dans le cadre des activités commerciales. L'ACCA fournit une plateforme régionale pour échanger de l'information et des connaissances entre ses membres et les communautés et entre l'ACCA et d'autres coalitions et organisations.

Stratégie

L'ACCA aura recours à des activités de plaidoyer, de recherche factuelle, de renforcement des capacités et de soutien technique en vue de promouvoir les droits des communautés touchées par les activités des entreprises, que ce soit au niveau régional ou international, tout en concentrant ses efforts sur l'intégration et la mise en œuvre nationales des mécanismes régionaux et internationaux

L'Annexe III est un sommaire avec dates butoirs des nombreuses réunions et activités qui ont précédé la réunion de l'ACCA, et qui a été présenté aux participants pour documenter le processus qui a précédé la Deuxième Réunion de l'ACCA.

3. Quelle structure de gouvernance a été choisie ? La direction et la coordination

Options proposées et examinées avant la Réunion

Avant d'arriver à Addis-Abeba, les participants inscrits ont reçu un document de travail permettant de générer des options pour une structure et pour la gouvernance de l'ACCA à soumettre à une discussion à la réunion de l'ACCA. La première version a été compilée par Meetali Jain et par Lien De Brouckere, coordonnatrices intérimaires, afin de définir à l'avance les questions sur lesquelles les membres devaient s'entendre, et d'autres questions qui mériteraient éventuellement une discussion plus en profondeur. Le but était de maximiser le temps réservé aux face à face.

Les coordonnatrices intérimaires ont élaboré la première version du document en se basant sur ce qui suit :

- Discussions au cours de la réunion de l'ACCA à Accra en novembre 2013 ;
- Recherche, sous la supervision de Meetali Jain et de Josua Loots (CHR), menée par trois étudiants en droit du Ghana, du Mozambique et de l'Afrique du Sud, à la clinique juridique sur les entreprises et les droits humains du Centre des droits humains de l'Université de Pretoria ;
- Analyse par l'ICAR (Table ronde sur la responsabilité des entreprises internationales) de la structure et des normes de collaboration de trois coalitions sur la redevabilité des entreprises : l'ICAR, la Coalition Européenne pour la Responsabilité Sociale et Environnementale des Entreprises (ECCJ) et la Coalition CORE (Réseau d'ONG du Royaume-Uni œuvrant pour la redevabilité des entreprises) ;
- Analyse de Global Rights sur la structure et sur les normes de collaboration de la coalition appelée Bank on Human Rights (Banque pour les droits humains).

La première version a été envoyée par Global Rights à onze organisations pour qu'elles la révisent et apportent leurs commentaires. Ces organisations étaient signataires de la déclaration de l'ACCA et avaient collaboré étroitement avec l'ACCA depuis sa fondation ; quatre avaient participé à une des réunions de formation à Londres, en octobre 2012. Global Rights a reçu des commentaires, par écrit et par téléphone, de huit des onze organisations avec lesquelles elle avait communiqué. Les commentaires de ces organisations ont été ajoutés à la deuxième version du document, qui a été distribué aux participants officiellement inscrits.

Issue des discussions

Les participants à la Réunion ont adopté, par consensus, la structure de gouvernance de l'ACCA à la fin d'une plénière consacrée à ce sujet. La discussion en plénière s'est appuyée sur les discussions tenues en six petits groupes, chacun d'eux devant traiter de l'un des sujets suivants : les membres, la direction, la coordination, le conseil consultatif, la stratégie de coopération et le financement.

Parmi les décisions prises par consensus, mentionnons :

Membres

Les membres sont des organisations actives en Afrique ou qui travaillent sur des sujets africains, et appartenant soit à la diaspora, soit à une organisation internationale.

Comité directeur

Le comité directeur (et non pas « groupe directeur ») sera composé de sept organisations membres dans un souci d'équilibre régional et linguistique. Le coordonnateur aura un rôle ex officio au comité directeur. Le mandat des membres du comité directeur sera d'une durée de trois ans, renouvelable une seule fois. Le comité arrivera à des décisions par consensus, et les prises de position communes seront assorties d'un mécanisme de retrait du consentement.

Coordonnateur

Le coordonnateur est une personne bilingue embauchée pour ses compétences par le comité directeur à l'issue d'un concours de recrutement. Le coordonnateur doit maintenir l'indépendance de l'ACCA relativement aux pressions de toute organisation membre, et travaillera, idéalement, dans les locaux d'un partenaire fiscal et administratif. Le coordonnateur est responsable du fonctionnement quotidien de l'ACCA, et partage la responsabilité de trouver du financement avec le comité de direction.

4. Qui a été élu au sein du comité directeur ?

Membres du comité directeur

Les participants à la Réunion ont élu les sept organisations suivantes au comité directeur de l'ACCA :

1. Zimbabwe Environmental Law Association (ZELA), Harare, ZIMBABWE
2. Public Interest Law Center (PILC), TCHAD

3. Legal and Human Rights Centre (LHRC), Dar es Salaam, TANZANIE
4. Global Rights Nigeria, Abuja, NIGERIA
5. Groupe de Recherche et de Plaidoyer sur les Industries Extractives (GRPIE), Abidjan, CÔTE D'IVOIRE
6. Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH), Pointe-Noire, CONGO
7. Maison des Mines du Kivu, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Processus d'élection

Les animateurs ont présenté aux participants un protocole relatif au déroulement des élections. Le protocole du scrutin décrivait ce qui suit : le processus de nomination ; l'éligibilité au vote limitée aux signataires de la déclaration de l'ACCA ; le mécanisme du vote à l'aide du formulaire créé avec Google Forms ; et le processus à prévoir en cas d'égalité des votes. Les participants à la Réunion n'ont soulevé aucune objection au protocole proposé.

La liste des candidats au comité de direction a ensuite été projetée sur les écrans de la salle de réunion, ainsi que les qualités désirées chez les membres du comité, énumérées sur le document d'information et lors de la discussion de la veille. Ces qualités comprenaient l'adhésion à la vision de l'organisation pour l'ACCA, une expertise pertinente liée au sujet et de l'expérience en financement, l'équilibre régional et linguistique, la sensibilité, et l'équilibre des sexes (en fait de représentation et d'expertise). On a accordé à un représentant de chacune des 16 organisations candidates trois minutes pour faire un court exposé à la plénière sur ces qualités. Les participants ont eu le temps de voter, à l'aide de l'hyperlien vers le bulletin de vote de Google Forms.

5. La suite des choses pour l'ACCA ? Plan d'action

À la fin de la Réunion, le comité de direction a délibéré sur les suggestions faites par les participants, et ont priorisé les activités suivantes pour les 2 prochaines années, dans le cadre du plan d'action qui se regroupe dans trois domaines :

Droits des communautés. *L'ACCA va faciliter la formation des réseaux au niveau régionale et à l'échelle continentale des membres de l'ACCA et alliés, à renforcer la protection et le respect des droits des humains et des peuples des communautés, en particulier le droit au consentement libre, éclairé et préalable, et le droit de participer à l'exercice de leur droit au développement. Cet objectif peut être atteint par plusieurs pistes identifiées par l'ACCA, tel que la recherche fondée sur des preuves pour développer le contenu de fiches d'information et une suite d'outils pour la société civile à utiliser, en s'appuyant sur le travail de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples; les visites d'échange entre communautés; le partage d'informations et de connaissances entre les OSC dans les réunions régionales et des manifestations parallèles s'y rapportant; ainsi que le plaidoyer au moyen de lettres aux gouvernements, aux institutions financières et autres sur leur devoir de respecter les droits de l'homme et des peuples des communautés; et le partage d'informations avec les parties prenantes externes sur les violations de ces droits au nom de l'ACCA, pour protéger l'identité et la sécurité des organisations membres. Nos partenaires dans ce travail comprendront des réseaux régionaux et nationaux.*

Accès aux voies de recours. L'ACCA plaidera pour s'assurer que les voies de recours sont renforcées et que les obstacles à la justice sont levés pour les victimes de violations des droits de l'homme. L'ACCA constate que la nécessité de faciliter l'accès aux mécanismes régionaux et internationaux est particulièrement aiguë lorsque les recours de l'État sont faibles ou inexistant. Cet objectif peut être atteint par la recherche fondée sur des preuves et les études de cas qui analysent les enjeux de la compensation, l'application et la restitution par rapport au recours judiciaire, ainsi que les questions dans les domaines de la disponibilité et l'efficacité des mécanismes disponibles pour le recours non-judiciaire; des ateliers de formation régionale sur les mécanismes de réclamation et de responsabilisation pour les organisations de la société civile et des membres clés de systèmes judiciaires nationaux; analyser la législation nationale dans le domaine des entreprises et des droits humains; et connecter les membres de l'ACCA avec des partenaires qui peuvent prêter de l'aide aux litiges au cas par cas et le plaider. L'ACCA surveillera les cas traités par le système africain des droits humains afin d'identifier des opportunités possibles pour soumettre des mémoires d'amicus à propos des questions liées à l'accès aux voies de recours.

Renforcement de capacités. Un troisième thème, aussi transversal dans le travail de l'ACCA, sera le renforcement des capacités dans les domaines du plaidoyer, de l'engagement avec les médias, et de l'utilisation des mécanismes régionaux africains et des Nations Unies pour avancer les programmes des organisations membres. Il y a un vif intérêt parmi les organisations membres à concevoir et à améliorer l'engagement par l'ACCA et par ses membres avec les médias aux niveaux régional, continental et international afin d'assurer un portrait équilibré et convaincant de respecter, protéger et assurer les droits humains et des peuples des communautés dans le contexte des activités des entreprises. Cet objectif peut être atteint par l'élaboration de directives et de formations pour les membres à propos d'un engagement efficace des médias locaux, nationaux, régionaux et internationaux; grâce à des collaborations avec des journalistes d'investigation indépendants, ainsi que des organisations telles que Journalists for Human Rights (JHR) et le Service international pour les droits de l'homme (SIDH).

Le comité de direction a délibéré sur le plan d'action pour l'ACCA. Les participants à la Réunion avaient généré une longue liste d'actions potentielles et ont chargé le comité de direction de les prioriser et d'élaborer un plan d'action concret. Plus précisément, les participants ont travaillé en petites équipes pour appliquer les stratégies choisies par l'ACCA aux quatre domaines clés décrits dans la déclaration de l'ACCA. Ces petites équipes se sont penchées sur les droits individuels et collectifs, y compris l'aide aux communautés touchées ; les droits des travailleurs ; le droit aux recours ; la mise en application par les gouvernements et la coordination avec d'autres coalitions pertinentes (finances du développement, justice fiscale, etc.)

Grâce à leur participation au Forum et à la Réunion, les participants ont acquis de nouvelles connaissances sur les techniques visant à accroître la redevabilité des entreprises et à protéger et à

promouvoir les droits fondamentaux des communautés touchées par des activités d'entreprise. Les réunions ont permis aux membres de former des liens et des alliances avec des organisations partenaires sur le continent ainsi qu'avec des experts pour progresser de concert dans l'atteinte de solutions liées aux droits de l'homme et aux entreprises. La Réunion a aussi permis aux membres de rencontrer des interlocuteurs nationaux qui sont disponibles (et redevables) dans ces forums internationaux, davantage que dans leur pays d'origine. Les contributions et gestes communs des membres de l'ACCA assemblés ont donné une voix aux communautés locales pour véhiculer leurs préoccupations. Les participants ont indiqué qu'ils feraient connaître les leçons apprises à leur base.

6. Coopération de l'ACCA avec le Forum régional africain sur les droits de l'homme et les entreprises

Participation

Du 16 au 18 septembre, les membres de l'ACCA ont participé au Forum régional africain sur les droits de l'homme et les entreprises, présenté conjointement par la Commission de l'Union Africaine (AU), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA), le Bureau du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme (OHCHR) et le groupe de travail des Nations Unies sur les droits humains et les entreprises. Le Forum régional se voulait une assemblée de diverses parties prenantes ayant pour but de promouvoir la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme sur le Continent.

Durant les séances des 17 et 18 septembre du Forum régional, la participation éloquente des membres de l'ACCA a été saillante. En effet, les membres ont agi à titre d'experts lors de neuf des douze tables rondes du Forum. Ils étaient d'origines diverses, allant d'organisations nationales travaillant à l'élaboration de politiques jusqu'aux organisations provinciales, en passant par les groupes communautaires veillant au renforcement des capacités et favorisant le dialogue local, et les communautés touchées. Les membres de l'ACCA ont couvert le spectre des sujets du Forum régional, notamment le dialogue multipartite, les industries extractives, les investissements fonciers, l'accès aux recours juridiques, les mécanismes d'examen des plaintes, une stratégie africaine pour le programme relatif aux droits de l'homme et aux entreprises, le renforcement de la mise en application du devoir de protection des États et la plénière de clôture.

Au cours de la séance de clôture, Tutu Alicante (EG Justice) a lancé un appel bien senti pour qu'on respecte les organisations de la société civile africaine, notamment par le respect et l'octroi de ressources à l'ACCA. Margaret Jungk, membre du groupe de travail de l'ONU, a remercié Global Rights durant son mot de la fin, pour son soutien crucial en vue d'assurer une forte participation des membres des communautés touchées et des organisations de la société civile au Forum.

Énoncé de l'ACCA

Le 18 septembre, Global Rights a animé une discussion qui a permis à plus de 30 participants de l'ACCA d'échanger sur le Forum régional. Cette discussion a donné lieu à une déclaration qui a fait l'objet d'une discussion en plénière, qui a été adoptée, puis signée par les organisations. Plusieurs membres non présents le 18 septembre ont ensuite suggéré des modifications pour renforcer la déclaration. Début

octobre, le comité directeur a décidé que l'énoncé serait diffusé comme énoncé de l'ACCA et que les points de vue additionnels y seraient ajoutés, puisqu'ils étaient cohérents avec la Déclaration de l'ACCA.

7. Événement interactif connexe sur le sujet : « Que faire quand les résultats d'un projet sont remis en cause ? »

Le 16 septembre, la grande majorité des membres de l'ACCA présents à Addis-Abeba ont participé à un événement interactif connexe intitulé : « *Que faire quand les résultats d'un projet sont remis en cause ? Suivi participatif et enquête conjointe* », organisé par Global Rights et le Bureau du Médiateur Conseiller pour l'Application des Directives (CAO) du Groupe de la Banque mondiale, en collaboration avec Global Compact des Nations Unies. Scott Adams, du CAO, et Lien De Brouckere, de Global Rights, ont été les coanimateurs de la réunion de trois heures.

Cet événement a rassemblé plus d'une centaine de participants, dont plus des deux-tiers provenant de la société civile. Les autres participants représentaient des entreprises et le gouvernement.

Au cours de cet événement, Scott a présenté le CAO, puis Lien et Scott ont fait participer l'assistance à une discussion sur les expériences des participants sur la surveillance de l'eau. Les participants ont été divisés en petits groupes, qui devaient étudier un cas hypothétique sur la surveillance participative. Les dossiers fournis étaient en anglais et en français. On a ensuite présenté aux participants divers exemples d'enquêtes communes qui ont suscité de nombreuses questions chez les participants.

Le thème de l'événement a suscité une large discussion, notamment sur l'analphabétisme des communautés et l'image d'Épinal accolée au savoir des communautés, la légitimité de la représentation communautaire, la combinaison de deux niveaux de savoir, l'acquisition de compétences doubles (c'est-à-dire des entreprises et des communautés), l'enregistrement des histoires sous forme numérique, le gouvernement et la démocratie et enfin, la nécessité d'arriver à des ententes négociées qui soient compatibles avec le droit et encadrées par les lois applicables.

Les participants se sont dits très satisfaits de cet événement, surtout en ce qui a trait à deux éléments : d'abord, la nature très participative et interactive de la séance, et ensuite, les nouvelles approches et idées qui ont été présentées.

Annexes

Annexe I : Liste des participants

Nom	Organisation	Pays
Abioudun Baiyewu	Global Rights Nigeria	Nigeria
Aboubacar Diallo	Centre de Commerce International pour le Développement (CECIDE)	Guinée
Alan Wallis	Open Society Foundation - Afrique du Sud (OSF-SA)	Afrique du Sud
Andrew Kpan	Membre de la communauté de Charikpong	Ghana
Austin Onuoha	Africa Centre for Corporate Responsibility	Nigeria
Barbara Paoletti	États-Unis, Ministère de l'Intérieur	États-Unis
Ben-Bellahm (Matthias) Donat Mpiana	Action Contre l'Impunité pour les Droits Humains (ACIDH)	République démocratique du Congo
Benard Ochieng Obara	Endorois Welfare Council	Kenya
Bonita Meyersfeld	Centre for Applied Legal Studies (CALs)	Afrique du Sud
Boubacar Sangare	Fondation pour le Développement au Sahel (FDS)	Mali
Charles Mukandirwa	American Jewish World Service	République démocratique du Congo
Christine Cherubala	Guide	République démocratique du Congo
Daniel Faabelangne Banuoku	Centre for Indigenous Knowledge and Organizational Development (CIKOD)	Ghana
Darlington Muyambwa	Zimbabwe Environmental Law Association (ZELA)	Zimbabwe
Delphine Kemnéloum Djiraïbe	Public Interest Law Center (PILC)	Tchad
Dickay Kunda	Membre de la communauté de Kilwa	République démocratique du Congo
Dieudonné Tshimpidimbua Mujanayi	Conseil Régional des Organisations Non Gouvernementales de Développement (CRONGD)	République démocratique du Congo

Nom	Organisation	Pays
Dominique Ruhumuliza	Community of Marginalized Potters of Rwanda (COPORWA)	Rwanda
Eitan Plasse	États-Unis, ambassade d'Addis-Abeba	États-Unis
Emmanuel Umpula Nkumba	African Resources Watch (AFREWATCH)	République démocratique du Congo
Eric Kajemba	Maison de Mines du Kivu	République démocratique du Congo
Evelyn Chinyere Mere	Oxfam Novib, Nigeria	Nigeria
Flaviana Charles	Legal and Human Rights Centre (LHRC)	Tanzanie
Frédéric Franck Lorenz Loufoua-Bessi	Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH)	République du Congo
Frederick Njehu	Kenya Human Rights Commission (KHRC)	Kenya
Gautier Misonia	Centre de Recherche sur l'Environnement, la Démocratie et les Droits de l'Homme (CREDDHO)	République démocratique du Congo
Gine Zwart	Oxfam Novib, Pays-Bas	Pays-Bas
Godber Tumushabe	Great Lakes Institute for Strategic Studies (GLISS)	Ouganda
Gretchen Gordon	Bank on Human Rights	États-Unis
Henk Smith	Legal Resources Centre (LRC)	Afrique du Sud
Isaac Mumbere Wikerevolo	Réseau CREF	République démocratique du Congo
Joel Bisina	Leadership Initiative for Transformation and Empowerment (LITE Africa)	Nigeria
Johnlyn Tromp	Economic Justice Network of FOCCISA	Afrique du Sud
Josua Loots	Centre for Human Rights (CHR), University of Pretoria	Afrique du Sud
Katie Shay	International Corporate Accountability Roundtable (ICAR)	États-Unis
Khanya Mncwabe	Business and Human Rights Resource Centre	Kenya

Nom	Organisation	Pays
Koffi Kouadio Michel Yoboue	Groupe de Recherche et de Plaidoyer sur les Industries Extractives (GRPIE)	Côte d'Ivoire
Lien De Brouckere	Global Rights	États-Unis
Lucien Bahimba Shonja	Bureau d'Etudes Scientifiques et Techniques (B.E.S.T)	République démocratique du Congo
Maria Alice Mabota	Liga Moçambicana dos Direitos Humanos (LDH)	Mozambique
Meetali Jain	Centre for Human Rights (CHR), University of Pretoria	Afrique du Sud
Melania Chiponda	Chiadzwa Community Development Trust (CCDT)	Zimbabwe
Mutuso Dhliwayo	Zimbabwe Environmental Law Association (ZELA)	Zimbabwe
Nomonde Nyembe	Centre for Applied Legal Studies (CALs)	Afrique du Sud
Onencan Paolyel	Buliisa Initiative for Rural Development Organisation (BIRUDO)	Ouganda
Pasience Xavery Mlowe	Legal and Human Rights Centre (LHRC)	Tanzanie
Paul Guy Merlin Hyomeni	Réseau Camerounais des Organisations des Droits de l'Homme (RECODH)	Cameroun
Rachel Boyindjo Awoussi	ONG Dimension Humaine	Togo
Ronald Naluwairo	Advocates Coalition for Environment and Development (ACODE)	Ouganda
Sally Hurt	Étudiante en droit	Afrique du Sud
Shalom Ndiku	Natural Justice	Kenya
Sheila Keetharuth	Animatrice	Maurice
Sousa Goncalves Shelle	Liga Moçambicana dos Direitos Humanos (LDH)	Mozambique
Sylvia Mutungi	Kenya Human Rights Commission (KHRC)	Kenya
Tahle Itoe Mukete	Global Network for Good Governance (GNGG)	Cameroun
Tomkys Kandie Kigen	Kerio Valley Community Organization (KVCO)	Kenya

Nom	Organisation	Pays
Tutu Alicante	EG Justice	Guinée équatoriale
Wandisa Phama	Centre for Applied Legal Studies (CALs)	Afrique du Sud
Wilmien Wicomb	Legal Resources Centre (LRC)	Afrique du Sud

Annexe II : Déclaration de l'ACCA

Lors du lancement de l'ACCA fin novembre 2013, la [Déclaration de l'ACCA](#) a été bien réfléchi, débattue et adoptée par les participants à la réunion à Accra, Ghana. Les organisations de la société civile qui aimeront participer à la Coalition en tant que membres sont priées de signer cette déclaration, qui déclare ce qui suit :

Nous, les organisations soussignées, dont certaines se sont réunies en 2012 pour créer une coalition régionale pour la redevabilité des entreprises, annonçons notre intention de lancer une Coalition africaine pour la redevabilité des entreprises (ACCA).

Nous, les organisations soussignées, appuyons les communautés et les individus africains dont les droits sont touchés de façon défavorable jour après jour par les activités des entreprises, qu'elles soient multi-nationales ou nationales. Nous sommes des organisations de la société civile qui travaillent sur des questions allant de l'industrie minière à d'autres industries extractives, de la redevabilité du secteur de la sécurité publique et privée, des droits des ressources naturelles, y compris l'acquisition de terrains, les droits fonciers et les droits de propriété, la politique de la réglementation financière, ainsi que les mécanismes de responsabilisation pour les droits de l'homme et des peuples, et les droits de l'environnement.

Nous saluons les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (les « Principes directeurs de l'ONU »), universellement approuvés par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, comme un cadre international important pour avancer la redevabilité des entreprises. Toutefois, on note que les Principes directeurs de l'ONU, comme actuellement encadrés et compris, ne reflètent pas pleinement les expériences et les préoccupations de nos milieux et ne parviennent pas à changer les réalités vécues sur le terrain. Nous comprenons que les Principes directeurs imposent un devoir de l'État de protéger, et la responsabilité des entreprises de respecter, les droits de l'homme ; mais ceci est compliqué par la réalité de la faiblesse des États de l'Afrique avec les cadres juridiques faibles ou inexistantes, la collusion entre les États et les entreprises, et la privatisation des fonctions de l'État.

Nous sommes gravement préoccupés par l'impunité avec laquelle les entreprises continuent de fonctionner dans nos juridictions, en l'absence de réglementation de l'État fort et de l'application de la responsabilité civile et pénale. En particulier, nous notons les difficultés particulières et systémiques des droits humains connues sur le continent africain : une infraction persistante des droits collectifs et individuels ; exploitation non réglementée des ressources naturelles ; le manque d'accès à des recours efficaces ; l'absence de transparence et de politiques cohérentes efficaces concernant la gouvernance financière ; le manque de pouvoir de négociation dans les négociations contractuelles ; et l'utilisation illégale de la force par les acteurs étatiques et non étatiques. Nous notons également la manière sexuée dans laquelle ces incidences des entreprises touchent de façon disproportionnée ceux dans nos communautés qui ont moins de pouvoir.

La formation de notre coalition, l'ACCA, est une reconnaissance des incidences similaires des entreprises que nous abordons dans notre travail et un effort de nous réunir en solidarité pour mieux relever ces défis grâce à des stratégies communes et un plaidoyer conjoint. Nous nous engageons à un plaidoyer rigoureux avec les institutions régionales et internationales, les gouvernements, les institutions nationales des droits de l'homme, les entreprises et les communautés afin de mettre en œuvre les Principes directeurs de l'ONU d'une manière critique et nuancée qui reflète les défis de la promotion la redevabilité des entreprises en Afrique. Nous nous engageons à travailler en collaboration, à communiquer nos stratégies, nos plans de plaidoyer et nos efforts dans l'espoir de promouvoir les connaissances et le partage d'information. Reconnaissant les défis multiples et distincts auxquels nous sommes confrontés, nous identifions en premier lieu les problèmes suivants qui ont des incidences sur nos milieux et communautés :

1. La nécessité d'améliorer la protection et le respect des droits individuels et collectifs dans le cadre des activités et des relations des entreprises.
 - a. Les droits collectifs, comme énoncé dans la Charte africaine sur les droits humains et les peuples, et les cadres internationaux de droits humains applicables en la matière, notamment le droit à l'autodétermination ; le droit de disposer librement de leurs richesses et ressources naturelles ; le droit à un environnement sain ; et le droit à leur développement économique, social et culturel compte tenu de leur liberté, identité et patrimoine commun. Ces droits doivent être protégés par les États et, au minimum, respectés par les entreprises.
 - b. Le consentement préalable, libre et éclairé est un seuil non négociable pour tous les aspects des projets susceptibles d'avoir des incidences sur les communautés. Les communautés doivent être en mesure de participer aux décisions qui ont des incidences sur leurs vies et leurs moyens de subsistance, notamment à travers la négociation et le cycle de vie d'un projet.
2. La nécessité de renforcer la protection et le respect des droits du travail par rapport aux entreprises.
 - a. Reconnaissant que les droits du travail doivent tenir compte de la santé et de la sécurité, et cela non seulement des personnes employées par les entreprises, mais aussi ceux qui sont touchés par les activités des entreprises.
 - b. Les gouvernements doivent s'engager pour les droits des travailleurs, et où ces droits existent, elles doivent être appliqués.
 - c. Les droits des travailleurs doivent être respectés par les entreprises, et où les droits du travail sont faibles, les entreprises doivent adhérer à des instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits de travail.

3. Le besoin d'assurer à ce que les voies de recours sont renforcées et que les obstacles sont levés.
 - a. Les personnes touchées par les abus de droits humains liées aux entreprises doivent bénéficier des voies de recours claires, efficaces et indépendantes, tant judiciaires que non-judiciaires.
 - b. La facilitation d'accès aux voies de recours régionales et internationales doit être une priorité, en particulier lorsque les recours de l'État sont faibles ou inexistants.
4. L'absence de mise en œuvre de l'obligation des États à protéger les droits humains et des peuples, sans ignorer le droit de l'environnement.
 - a. Les gouvernements africains doivent élaborer des plans nationaux d'action afin de communiquer les mesures qu'ils prennent pour garantir que les droits de l'homme sont protégés dans le domaine des activités des entreprises.
 - b. Les gouvernements africains doivent assurer la transparence et l'accès à l'information des acteurs publics et privés, y compris dans les contrats, accords et autres informations qui affectent d'une manière importante les intérêts de la communauté.
 - c. Les gouvernements africains doivent assurer l'application effective des cadres juridiques qui visent à promouvoir la protection des droits de l'homme en ce qui concerne les entreprises où ils existent, y compris la création et l'application des exigences légales sur les entreprises d'une diligence raisonnable en matière des droits de l'homme.

Notre coalition, l'ACCA, vise à faire en sorte que ces questions essentielles sont abordées. Nous exprimons notre engagement en faveur de la sensibilisation, l'engagement et la critique pour assurer que les gouvernements de nos pays africains s'engagent dans la promotion et la protection des droits de l'homme par rapport aux activités des entreprises, et que les entreprises, au minimum, respectent les droits humains dans l'ensemble de leurs opérations.

Nous allons continuer notre travail et nos engagements jusqu'à ce que ces objectifs soient atteints, et nous nous engageons à travailler avec des partenaires régionaux et autres pour faire en sorte que cela devienne une réalité.

Annexe III : En route pour Addis-Abeba

Voici un historique sommaire des réunions et des activités qui ont précédé la deuxième réunion de l'ACCA a Addis-Abeba. Le sommaire historique a aussi été présenté lors de l'ouverture de la réunion et distribué aux participants par avance.

Réunion de Conakry au mois de mars 2011

Lors d'une réunion accueillie par Global Rights en mars 2011 a Conakry, République de Guinée, 13 acteurs de la société civile des Républiques du Congo-Brazzaville, du Congo Démocratique, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de Guinée-Conakry, du Libéria, du Mali, de Sierra Léone, ainsi qu'une douzaine de représentants de la société civile guinéenne ont participé a un atelier régional a propos de l'exploitation des ressources naturelles et les droits des populations locales. Cette réunion a été rendu possible grâce a la Fondation Ford et le National Endowment for Democracy. Les participants ont discuté des efforts en cours pour coordonner leur travail dans le contexte du plateforme de l'Union du fleuve Mano, surtout la sélection et finalisation des buts et objectifs communs pour le réseau, les activités à venir, ainsi que les questions de gouvernance. A la conclusion de la réunion, les participants ont adopté la Déclaration de Conakry (voir l'Annexe IV).

Réunion de Londres au mois d'octobre 2012

Du 8 au 11 octobre 2012, Global Rights a dirigé un atelier régional à Londres sur Les industries extractives, les entreprises et les droits humains pour douze (12) de ses partenaires locaux, soit des organisations de la société civile africaine. La Fondation Ford a rendu possible la tenue de la réunion. Les participants se sont familiarisés avec divers sujets et ont eu le loisir d'en discuter. Parmi ces sujets, mentionnons les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, The Business & Human Rights Resource Centre (le Centre de ressource sur les droits humains et les entreprises), un guide d'orientation pour la surveillance de l'attribution de contrats dans l'industrie extractive, les Principes des Nations Unies pour des contrats responsables, les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'Homme, les obstacles aux voies de recours et le processus de diligence raisonnable en matière de droits humains, tels que décrits dans le programme, les exposés et le rapport de l'atelier [mis en ligne](#).

C'est à Londres que les participants ont appris à connaître le travail et l'équipe de la Table ronde sur la responsabilité des entreprises internationales (ICAR). C'est au cours de ces réunions et des discussions que les partenaires locaux de Global Rights ont exprimé un vif intérêt pour la création d'une Coalition africaine pour la redevabilité des entreprises. En réponse à cet intérêt, Global Rights, avec le soutien déterminant de l'ICAR, a trouvé du financement pour concrétiser ce projet de coalition.

Correspondance avec les ONG en août 2013

Global Rights a reçu des réponses de 21 des 23 organisations de la société civile de 18 pays de l'Afrique occidentale, orientale et australe à un questionnaire détaillé, c'est-à-dire des réponses de ses partenaires francophones et anglophones. Dans le questionnaire, Global Rights invitait chacune des organisations à se présenter, à décrire ses aspirations quant à ce que pourrait accomplir une coalition sur les droits humains et les entreprises ; ses expériences et les questions relatives aux droits humains et aux entreprises sur lesquelles elle voulait en apprendre davantage. Les questions avaient pour but de

choisir des sujets, à la fois pour des modules d'apprentissage à distance et pour un atelier régional. Parmi les sujets principaux qui ont été soulevés, mentionnons les mécanismes de plainte et de redevabilité, les coalitions sur la redevabilité des entreprises, le processus de diligence raisonnable en matière de droits humains et les processus d'attribution de contrats ouverts.

Formation à distance d'août à septembre 2013

Au cours du premier module d'apprentissage à distance au mois d'août 2013, un Rassemblement Google, Michael Addo, du Groupe de travail des Nations Unies sur les questions relatives aux droits de l'homme et aux sociétés transnationales et autres entreprises, [a répondu aux questions](#) de quelques organisations de la société civile africaine sur les défis rencontrés dans la mise en œuvre des Principes directeurs des Nations Unies. Il a aussi apporté le soutien du Groupe de travail à cette initiative.

Nos partenaires locaux ont aussi rencontré virtuellement le « bloc » émergent de la société civile de l'Amérique latine sur les droits humains et les entreprises à l'occasion du tout premier forum régional de l'Amérique latine des Nations Unies sur les droits humains et les entreprises.

En septembre, les modules pédagogiques ont porté sur les mécanismes de voies de recours et de plaintes, notamment grâce à un [Prezi sur les voies de recours](#) en cas de violations des droits humains liées aux entreprises, à un [exposé](#) avec suggestions et références, et à une série d'appels téléphoniques à l'ombudsman et conseiller de la Banque mondiale attiré à la conformité aux normes. Au mois d'octobre, nos partenaires ont piloté un cours en ligne de trois semaines sur les droits humains et les entreprises, élaboré par l'Institut danois pour les droits humains, comprenant des modules sur les Principes directeurs des Nations Unies, le rôle des Institutions nationales pour les droits humains, les droits humains et les entreprises, et les cadres et les normes régionaux africains sur les droits humains et les entreprises. Les derniers modules pédagogiques se sont concentrés sur les processus d'attribution de contrats ouverts, et ont compris des webinaires et des appels téléphoniques avec le World Bank Institute et le [mouvement pour l'attribution de contrats ouverts](#) qu'il est en train de mettre sur pied.

Réunion d'Accra au mois de novembre 2013

Du 25 au 27 novembre 2013, Global Rights a été l'hôte de la première Réunion africaine régionale de la société civile sur les droits humains et les entreprises, à Accra, au Ghana. Environ 30 organisations de la société civile de 13 pays y ont participé. Cette réunion a coïncidé avec la IX^e Conférence bisannuelle du Réseau des Institutions nationales africaines pour les droits humains (NANHRI), dont l'hôte était la Commission on Human Rights and Administration of Justice of Ghana (Commission sur les droits humains et l'administration de la justice du Ghana). Le thème de la conférence du NANHRI était « Les droits humains et les entreprises : Occasions, défis et le rôle des Institutions nationales africaines dans la défense des droits humains ».

À Accra, les participants se sont réunis solidairement pour traiter des violations aux droits humains liées à des entreprises auxquelles ils font face dans leur travail auprès des communautés et des particuliers africains qui sont affectés au quotidien par les activités des entreprises, nationales et multinationales. Malgré la diversité des langues et des nationalités rassemblées à Accra, après de longues discussions et un débat éclairé, les participants ont pu faire la liste des quatre principaux problèmes touchant leurs circonscriptions et communautés :

- La nécessité d'améliorer la protection et le respect des droits individuels et collectifs dans le cadre des activités et des relations des entreprises.;
- La nécessité de renforcer la protection et le respect des droits du travail par rapport aux entreprises;
- Le besoin d'assurer à ce que les voies de recours sont renforcées et que les obstacles sont levés, et
- L'absence de mise en œuvre de l'obligation des États à protéger les droits humains et des peuples, sans ignorer le droit de l'environnement.

Ces problèmes sont énumérés dans la [Déclaration d'ACCA](#). Les participants à la réunion d'Accra ont choisi le Centre for Applied Legal Studies (CALs) comme coordonnateur intérimaire, et Global Rights, comme facilitateur principal du développement de l'ACCA.

En plus de la déclaration, les participants à la réunion d'Accra ont aussi tenu un Forum d'ONG sur la Conférence bisannuelle du NANHRI, et ont présenté à la Conférence une déclaration sur les réflexions et les recommandations du Forum des ONG.

Forum de Genève au mois de décembre 2013

Immédiatement après la réunion d'Accra, a eu lieu, au début de mois de décembre à Genève, le Forum annuel sur les entreprises et les droits de l'Homme, au cours duquel les membres de l'ACCA ont présenté la Déclaration de l'ACCA. Les dirigeants de la société civile du monde entier ont salué la création de l'ACCA, en soulignant le pouvoir de l'ACCA de façonner l'ordre du jour en matière de redevabilité des entreprises sur tout le continent africain.

Sommet États-Unis-Afrique et inauguration du site Web de l'ACCA au mois d'août 2014

Global Rights a eu de nombreuses conversations téléphoniques avec les membres de l'ACCA et a préparé du matériel informatif qui a permis aux membres de l'ACCA de rédiger et d'envoyer, le 23 juillet 2014, une lettre ouverte au président Obama et aux chefs d'État participant au tout premier sommet rassemblant les dirigeants américains et africains à Washington, au mois d'août 2014. La lettre ouverte a reçu [des éloges](#) de personnalités de marque telles que John Ruggie. Global Rights a aussi diffusé un communiqué à ce sujet. Un membre de l'ACCA [a parlé](#) de l'ACCA au cours d'une rencontre organisée en parallèle par l'ICAR et The Institute for Human Rights and Business (Institut pour les droits humains et les entreprises).

Au même moment, Global Rights a conçu et inauguré un site Web pour l'ACCA, the-acc.org, pour mieux tirer parti de la publicité suscitée par la lettre ouverte. Le site Web contient une liste des présents signataires de la Déclaration de l'ACCA, un formulaire permettant aux organisations intéressées de signer la déclaration et des témoignages sur la pertinence de l'ACCA. Les photos sur le site Web proviennent des membres de l'ACCA.

Annexe IV : Déclaration de Conakry

Nous, membres des Organisations de la Société Civile des Républiques du Congo-Brazzaville, du Congo Démocratique, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de Guinée-Conakry, du Libéria, du Mali, de Sierra Léone, et des États-Unis et les leaders communautaires des zones minières de Fria, Siguiri, Léro, Sangarédi et Kindia, ayant pris part au Séminaire Régional sur l'Exploitation des Ressources Naturelles et les Droits des Communautés Riveraines tenu à Conakry du 13 au 15 mars 2011, à l'initiative du Centre du Commerce International pour le Développement (CECIDE) et de Global Rights.

Au cours des débats et des échanges d'expériences fructueux, avons relevé ce qui suit :

- l'exploitation effrénée des ressources naturelles lancée depuis plusieurs décennies sur le continent africain, source des revenus substantiels ;
- les violations des droits des communautés riveraines, notamment les droits à la participation et à l'information, par les entreprises multinationales opérant en Afrique ;
- la non participation des communautés locales et de la société civile dans l'élaboration des contrats miniers ;
- le déplacement, la dépossession des terres, la réinstallation et la relocalisation des communautés riveraines ;
- les violations des législations nationales et internationales par les gouvernements et les entreprises multinationales;
- l'exacerbation de la pauvreté des communautés riveraines;
- la persistance des violations des droits de l'Homme et atteintes à la dignité humaine qui entraîne des revendications parfois violentes dans certaines zones ;
- l'incapacité des gouvernements et des multinationales à résoudre les problèmes sociaux de base des communautés riveraines ;
- l'irresponsabilité manifeste des multinationales dans le respect de la politique sociale et environnementale ;

Au regard de ce qui précède, nous formulons les recommandations ci-après :

I. Aux Gouvernements respectifs de :

- Négocier des contrats d'exploitation des ressources naturelles profitables à toutes les parties (États, entreprises et communautés locales), notamment en institutionnalisant et en revoyant à la hausse la part des communautés locales dans la dynamique de promouvoir un développement durable;
- Œuvrer en faveur de l'accès des communautés à l'information utile et efficace afin que toutes les parties soient au même niveau d'information sur des questions liées à l'exploitation des ressources naturelles et garantir la participation de ces communautés ;
- Faire respecter les différentes lois en rapport avec le déplacement, la dépossession des terres, la réinstallation et la relocalisation des communautés riveraines ;
- Rétablir dans leurs droits les communautés affectées par les méfaits des industries extractives;

- Respecter et protéger les droits de l'Homme dans les communautés riveraines à l'exploitation des ressources naturelles ;
- Assurer une protection spécifique des défenseurs engagés dans le suivi des droits des communautés riveraines de l'exploitation des ressources naturelles ;
- Garantir un recours effectif et équitable en cas de violation desdits droits ;
- Renforcer les mécanismes de résolution des conflits et des griefs, et un accès à des recours dans les pays où ils existent et de faciliter leur mise en place dans les pays où ils n'existent pas.

II. Aux compagnies de :

- Respecter et faire respecter les termes des contrats signés avec les pays hôtes ;
- Garantir l'accès des communautés à l'information et promouvoir leur participation au processus, notamment lors de la réalisation de l'Etude d'Impact Environnemental ;
- Se conformer aux dispositions en vigueur au plan national et international sur le respect de l'environnement et des droits humains dans l'exploitation des ressources naturelles, contenues à travers les différents instruments ratifiés par elles et mises en œuvre dans l'exercice de leurs activités au niveau extraterritorial ;
- Respecter et faire respecter les droits de l'Homme ;
- Promouvoir un climat de paix et de cohabitation pacifique au sein des zones d'extraction ;
- Respecter les obligations internationales auxquelles elles ont souscrit, à savoir se conformer à la législation nationale des pays hôtes, ne nullement se faire complices des Etats dans les violations des droits humains, et respecter les droits de l'Homme ;
- Adhérer sans plus tarder au processus ITIE (Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives) sinon en appliquer les critères.

III. Aux institutions financières internationales de :

- Mettre un terme immédiat à tout appui impliquant des compagnies qui n'affichent aucune volonté à se conformer aux standards de performance exigés par lesdites institutions ;
- Veiller à la stricte application de ces critères par les compagnies bénéficiaires d'assistance ;
- Veiller au respect et à l'application des principes fondamentaux les droits de l'Homme et du respect de l'environnement.

IV. Aux Organisations de la Société Civile nationales, régionales et internationales de :

- Matérialiser des passerelles de dialogue entre l'Etat, les multinationales et les communautés sur les problèmes liés à l'exploitation des ressources naturelles ;

- Fonder un réseau solide devant veiller à la défense des intérêts des communautés riveraines ;
- Créer des comités de surveillance et d'information sur l'exercice des droits communautaires dans les sites d'exploitation ;
- Lutter contre la corruption sous toutes ses formes et à tous les niveaux, maintenir et renforcer l'éveil citoyen au sein des communautés ;
- Renforcer le plaidoyer sur la mise en œuvre des normes et autres mécanismes se rapportant aux droits des communautés riveraines des sites de l'exploitation des ressources naturelles.

Fait à Conakry, le 15 Mars 2011

Liste des ONG signataires:

Association des Ressortissants du Baraka (ARDEBA), Léro, République de Guinée

Centre du Commerce international pour le Développement (CECIDE), Conakry, République de Guinée

Centre guinéen de formation et d'éducation pour le développement (CEGUIFED)

Coalition guinéenne de Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP – Guinée), Conakry, République de Guinée

Commission Diosécaïne Justice et Paix (CDJP), Pointe Noire, République du Congo

Conseil Régional des Organisations Non Gouvernementales de Développement (CRONGD), Mbuji-Mayi, République démocratique du Congo

Fondation pour le Développement au Sahel (FDS), Bamako, Mali

Global Rights, Washington DC, Etats-Unis

Green Advocates, Monrovia, Liberia

Groupe de Recherche et de Plaidoyer pour les Industries Extractives, Abidjan, Côte d'Ivoire

Guinée-Ecologie, Conakry, Guinée

Action contre l'Impunité des Droits de l'Homme (ACIDH), Lubumbashi, République démocratique du Congo

Network Movement for Justice and Development (NMJD), Freetown, Sierra Leone

Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH), Pointe Noire, République du Congo

Sustainable Strategies Development Group (SDSG), Dunnington, Colorado, Etats-Unis

Third World Network (TWN), Accra, Ghana